

REVENTE DES LIVRES SCOLAIRES – 2019

Collège La Salle St Rosaire

Chers Adhérents,

Vous trouverez ci-dessous les dates convenues entre votre établissement et l'ARBS pour la revente des manuels de vos enfants. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires indiqués pour faciliter le déroulement des opérations.

Une équipe ARBS sera présente dans votre établissement scolaire aux dates et aux horaires suivants :

Vendredi 21/06/19 de 9h à 16h30	Toutes les classes

➔ Une **PERMANENCE** aura lieu le **lundi 01/07 de 9h30 à 12h**

Les dates ci-dessus et leurs changements éventuels sont consultables directement sur le site www.arbs.com



Cette revente ne fait pas l'objet d'un remboursement mais d'une annulation de facture due.

Vous avez acheté une collection d'ouvrages scolaires à l'ARBS pour l'année 1819. Vous avez effectué le règlement partiel de cette commande dans l'attente de la revente de ces mêmes ouvrages en fin d'année scolaire.

Si vous revendez la totalité de vos manuels, vous n'avez pas de complément de règlement à effectuer à l'ARBS. Le montant de cette revente à l'ARBS viendra annuler le reste de la facture.

Consignes à respecter

- Tous les manuels doivent être revendus complets, vidés de tous papiers, annotations au crayon gommées, et réparés si déchirés.
- Les cahiers d'exercices restent votre propriété et ne peuvent pas être revendus.
- Si vous ne pouvez pas revendre les manuels vous-même, faites-vous représenter par une personne de confiance.
- Les livres oubliés, perdus ou non revendus après la dernière permanence de revente dans l'établissement, ne pourront plus être revendus à l'ARBS et seront facturés du montant de la 2^{ème} échéance.
- Conserver précieusement votre reçu de revente jusqu'au début de la rentrée prochaine.

➔ **L'établissement ne pourra en aucun cas revendre les manuels à votre place.**

Hélène Thibaut
Responsable Exploitation - Unité 3 - Glisy